

Le programme national « Une Voirie pour Tous »

Partager la rue et l'espace public entre les différents usagers est un enjeu majeur de nos villes et villages.

Le programme partenarial **Une Voirie pour Tous** vise à diffuser largement les pratiques de conception qui redonnent toute leur place aux modes actifs (marche à pied, vélo) et qui accordent une attention particulière aux usagers les plus vulnérables.

L'aménagement de la voirie : des opérations complexes, des acteurs multiples

Partager la voirie

Les objectifs de fluidité de la circulation automobile ont longtemps guidé la conception de la voirie publique. Ces voies, aménagées et entretenues par l'administration publique, sont pourtant bien plus qu'un espace de circulation.

Places, squares, rues, trottoirs et carrefours organisent la vie locale et constituent autant de lieux d'échanges et de rencontres.

La voirie est donc un espace public à part entière sur lequel personne n'a de droit exclusif. L'aménageur doit, en conséquence, assurer le partage de la voirie entre tous les usagers.



Source : AURAN 2003



Source : MEDDTL



Source : CETE de l'Est

Concilier les usages

La prise en compte des pratiques et des attentes des usagers est complexe car les usages se multiplient, se concurrencent et parfois s'opposent.

L'évolution des modes de vie, de déplacement, de transport, de distribution fait apparaître de nouveaux besoins qui se superposent à des enjeux collectifs essentiels :

- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- la sécurité des biens et des personnes ;
- la gestion des flux ;

- la maîtrise de l'urbanisation ;
- la qualité des espaces publics et du paysage urbain ;
- la lutte contre l'exclusion ;
- la préservation de la qualité environnementale...

Redonner leur place aux modes actifs (marche à pied, vélo)

Ces trente dernières années, malgré la multiplicité des usages, les aménagements ont trop souvent accordé la priorité à la voiture, qu'elle soit en déplacement ou en stationnement.

Éditions du Certu

Collection Essentiel

Face à ce constat, l'État porte depuis 2006, dans un cadre partenarial, le programme national **Une Voirie pour Tous**. Il vise à promouvoir les nouvelles pratiques de conception des voiries qui :

- permettent d'ouvrir l'espace public à l'ensemble des usagers en gérant efficacement les conflits avec les automobilistes ;
- accordent une attention particulière aux plus vulnérables ;
- favorisent les modes alternatifs aux véhicules motorisés individuels.



Source : Certu

La clé de ce programme est bien de réduire la place de la voiture sur la voirie - circulation et stationnement - au bénéfice des autres modes, afin d'offrir à tous les usagers : les plus jeunes, les plus âgés, les plus défavorisés... une pratique sûre, confortable et attractive de l'espace public.

Le Certu assure le portage de ce programme d'actions, sous l'égide du pilote, Dominique Lebrun, inspecteur général de l'administration du développement durable.

Valoriser et diffuser des savoir-faire

Lors du démarrage du programme en 2006, certaines méthodes d'approches techniques existent déjà pour donner leur place aux modes actifs : aires piétonnes, zones 30, bandes cyclables... Cependant, ces outils étaient parfois mal connus des praticiens et les retours d'expérience étaient peu nombreux.

C'est pourquoi l'organisation des échanges, la capitalisation (savoirs, pratiques, retours d'expérience), la diffusion de la connaissance et le partage d'une culture de projet, figurent parmi les enjeux essentiels du programme **Une Voirie pour Tous**.

Les pratiques ont aujourd'hui évolué dans le sens d'une plus grande place accordée aux usagers les plus vulnérables. Les outils réglementaires (en particuliers ceux issus de la démarche Code de la rue) et techniques sont aussi plus nombreux. Poursuivre une diffusion la plus large possible, vers tous les décideurs et praticiens, est donc toujours essentiel.

Un programme partenarial

Les organisations professionnelles représentatives de l'ensemble des praticiens ont été largement associées au programme, tant dans son pilotage que dans sa mise en œuvre.

Les partenaires du programme sont aujourd'hui les suivants :

- **État** METL, MEDDE, CGEDD, Certu, les 8 CETE
- **ADSTD** association des directeurs de services techniques départementaux
- **AITF** association des ingénieurs territoriaux de France
- **ATTF** association des techniciens territoriaux de France
- **CNFPT** centre national de la fonction publique territoriale
- **FNAU** fédération nationale des agences d'urbanisme
- **FNCAUE** fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
- **IDRRIM** institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité
- **OGE** ordre des géomètres-experts
- **SNAL** syndicat national des aménageurs lotisseurs
- **Syntec ingénierie**

Le caractère partenarial constitue un des fondements du programme, indispensable :

- à l'expression des besoins et attentes ;
- aux échanges d'expériences ;
- à la diffusion de la connaissance vers les différents réseaux.

Le programme **Une Voirie pour Tous** a permis de mener des actions de diffusion et de partage de connaissances nombreuses et variées.

Des journées d'échanges

Les journées d'échanges représentent un élément central du dispositif. Organisées le plus souvent par les Centres d'Études Techniques de l'Équipement (CETE), en étroite collaboration avec les partenaires, ce sont une quarantaine de journées thématiques d'échanges, réunissant en moyenne une centaine de participants, qui se sont tenues de 2007 à 2012.



Source : CETE de l'Est

Les spécialistes du réseau scientifique et technique, et en premier lieu ceux du Certu, apportent leur concours à ces journées en présentant à la fois l'état de l'art et les réflexions en cours sur les sujets présentés.

Les partenaires et collectivités apportent de nombreux et riches exemples d'aménagements qui illustrent les méthodes de conception par des exemples concrets de réalisation.

Les échanges avec la salle et les questions alimentent le programme **Une Voirie pour Tous** en identifiant des pistes de réflexions pour les productions à venir.

Ces journées sont déclinées en matinées-débats ou en actions d'information plus ponctuelles selon les besoins, pour permettre une plus large diffusion.

Les formations

Chaque année, des actions de formation initiale et de formation continue sont déployées.

Le site internet

Le site internet **Une Voirie pour Tous** rassemble les différentes productions et présentations du programme.



<http://www.voiriepour tous.developpement-durable.gouv.fr/>

L'accès grand public présente :

- les actualités ;
- la documentation ;
- le forum des questions ;
- la plateforme de partage d'expériences sur les zones de rencontres ;
- les actes et présentations des journées d'échanges ;
- les coordonnées des correspondants régionaux.

L'accès dédié aux partenaires permet de partager les documents produits par :

- le comité de pilotage et le comité technique ;
- les groupes de travail ;

ainsi que les documents de formation.



Des ouvrages labellisés

Le Certu a créé un label spécifique pour identifier, dans ses collections, les publications qui s'inscrivent dans les objectifs du programme *Une Voirie pour Tous*.

Les ouvrages déjà publiés sont les suivants :

- Mise à double-sens cyclables – Guide pratique et méthodologique – 2012 ;
- Aménager la voirie – 10 principes essentiels pour la sécurité – 2012 ;
- Commerce et zones à priorité piétonne – Anticiper les effets possibles – 2012 ;
- Guide des chicanes et écluses sur voiries urbaines – 2012 ;
- Zones de rencontre : premier retour d'expériences – 2012 ;
- Avancée de la ligne d'effet des feux - Étude de cas sur l'agglomération lyonnaise – 2012 ;
- Recommandations pour la prise en compte des deux-roues motorisés - 2011 ;
- Carrefours urbains -2010 ;
- Guide des coussins et plateaux -2010 ;
- L'aménagement d'une traversée d'agglomération - 2010 ;
- Accessibilité de la voirie et des espaces publics – Éléments pour l'élaboration d'un diagnostic dans les petites communes - 2006, mise à jour en 2010 ;
- Le profil en travers, outil de partage des voiries urbaines - 2009 ;
- Recommandations pour les aménagements cyclables - 2009 ;
- Aménagement des aires de livraison - 2009 ;
- Une voirie accessible - 2008 ;
- Zones 30 : des exemples à partager - 2006 ;



UNE VOIRIE POUR TOUS

sécurité et cohabitation sur la voie publique
au-delà des conflits d'usage

Un programme à développer

L'augmentation des besoins en déplacement, la rareté de l'espace public et le développement de l'urbanisation rendent les questions du partage de la voirie de plus en plus prégnantes.

De plus, les évolutions de la réglementation, les retours d'expérience toujours plus nombreux et l'association de nouveaux partenaires rendent

nécessaire de développer encore plus largement la diffusion de la connaissance sur les thématiques du partage de la voirie.

Le partage de la voirie est aujourd'hui plus qu'un besoin, c'est une nécessité, afin de bâtir pour tous une ville durable.

Ces fiches sont disponibles en téléchargement sur les sites du Certu (<http://www.certu.fr>)

AUTEUR DE LA FICHE

Pierre Boillon

Chargé de mission "Voirie pour une ville durable" - CERTU/VOI
04 72 74 58 32
pierre.boillon@developpement-durable.gouv.fr

VOTRE CONTACT AU CERTU

Sylvette Balay

04 72 74 58 61
sylvette.balay@developpement-durable.gouv.fr

Secrétariat : 04 72 74 59 61
voi.certu@developpement-durable.gouv.fr